



PREAVIS MUNICIPAL No 06-2024

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 15 mai 2024

Objet : Déplacement de la conduite d'eau potable, renforcement de la défense incendie et de mise en séparatif du secteur Ezilière, dépôt Le Coultre SA - Parcelle N° 1345

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans le cadre d'un agrandissement de la place de dépôt de l'entreprise Le Coultre SA, les conduites eaux claires, eaux usées et eau de distribution doivent être modifiées.

Après étude du dossier, il est apparu qu'une importante partie du secteur d'habitation de l'Ezilière n'est, à ce jour, pas reliée de manière conforme. L'entier des eaux claires et usées est acheminé à la STEP par le réseau des eaux usées.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDDE régional et de la reprise de la concession du puits de l'Ezilière, la conduite le reliant à notre réseau d'eau potable se doit d'être nettement renforcée.

2. Problématique et projet

Partie eau potable et défense incendie

La conduite existante traversant la parcelle N° 1345 est en polyéthylène (PE 50 selon le SIT communal, diamètre extérieur 200 mm selon mesure sur site). Le niveau de son axe se situe plus haut que le niveau du terrain selon le projet de nivellement. Le tracé de la conduite doit donc être modifié sur et aux abords de la parcelle N° 1345, dans le but de garantir une position de la conduite hors gel en tout point, avec un enrobage et un recouvrement conforme aux normes en vigueur (notamment SIA 190 et SSIGE). Le nouveau tracé est prévu sur le même axe que l'existant, en revanche la conduite sera rabaissée.

Services (télécommande et électricité du puits de l'Ezilière)

L'axe d'eau potable à dévier comporte également une ligne Swisscom, louée par la Commune de Gimel pour la télégestion du puits de l'Ezilière. Selon les informations reçues de l'entreprise A. Pilet, cette liaison peut être remplacée par une liaison GSM à l'Ezilière, sous réserve de la fourniture et pose d'une antenne et de travaux de modification du PC à l'Ezilière.

Ces travaux permettront à la Commune d'abandonner un abonnement Swisscom, tout en garantissant la télégestion du puits. Le projet de déviation prévoit toutefois la pose d'une gaine PE Ø 60 / 72 en réserve dans la fouille le long de la nouvelle conduite. Cela permettra, à terme à la Commune, de pouvoir passer la liaison en fibre optique, si l'opportunité se présente.



En outre, le câble d'alimentation électrique du puits de l'Ezilière passe également sur le tracé de la fouille. Le projet prévoit également une nouvelle gaine électrique, afin de pouvoir également déplacer cette alimentation. La pose de la nouvelle gaine électrique sera prise en charge par la Romande Energie.

Assainissement (eaux claires et eaux usées)

Le projet de nivellement nécessite également de déplacer l'axe d'eaux mixtes traversant la parcelle N° 1345. Dans ce cadre, ce tronçon doit être détourné. Comme pour l'eau potable, cela provoque également une occasion pour la Commune de Gimel de faire un coup double et de réaliser, par cette déviation, la mise en séparatif de tout le quartier se trouvant à l'amont de la parcelle, par la réalisation d'une fouille double avec collecteur d'eaux claires et d'eaux usées.

Les collecteurs d'eaux usées seront raccordés sur l'axe principal s'écoulant en direction de la STEP. Par la même occasion, le collecteur EU existant en béton sera remplacé par un nouvel axe, (PE 100 PN 10 Ø 355 / 312.6) sur toute l'emprise de la zone de protection S3. Cela permettra également de pouvoir raccorder les installations de lavage des camions au nouveau collecteur d'eaux usées, conformément à la demande de mise en conformité faite au privé. Les collecteurs d'eaux claires seront raccordés à l'exutoire existant dans la Saubrette. Au vu des débits projetés, la canalisation sera réfectionnée dans son ensemble jusqu'à la Saubrette, en DN 400.

Les travaux de mise en séparatif seront pris en charge par la Commune, en revanche la correction des branchements privés sera du ressort du privé, ceux-ci pouvant toutefois profiter de l'occasion pour demander des offres aux entreprises lors du chantier. Les habitants du quartier seront informés des travaux à l'amont du chantier.

3. Aspects financiers et répartition des coûts

Sur le plan financier, le devis estimatif des travaux est présenté ci-dessous. Il s'élève à un montant total de CHF 335'180.00 TTC.

RECAPITULATION		Etape 2024:	Etape 2025:
		détournement conduite + mise en séparatif + réfection collecteur EU sous place	Achèvement de la mise en séparatif
Montant des travaux de Génie civil + collecteurs	[CHF]	194'107.99	31'508.40
Montant des travaux d'appareillage	[CHF]	17'470.00	-
Montant total	[CHF]	211'577.99	31'508.40
Part assainissement	[CHF]	180'604.83	31'508.40
Part eau potable	[CHF]	30'973.16	-
Montant des travaux HT :	[CHF]	211'577.99	31'508.40
Frais techniques et administratifs	[CHF]	22'020.30	3'279.30
Travaux géométriques	[CHF]	4'000.00	1'000.00
Travaux de télégestion (A. Pilet)	[CHF]	3'410.00	-
Prestations hydrogéologiques	[CHF]	3'900.00	-
Divers et imprévus, environ 10 %	[CHF]	25'561.50	3'806.59
Total hors taxes	[CHF]	270'469.79	39'594.29
TVA 8.1 %	[CHF]	21'908.05	3'207.15
Total TTC	[CHF]	292'377.84	42'801.44



Le phasage des travaux est prévu sur 2 années, la première de manière à effectuer ceux qui sont urgents (détournement des collecteurs et conduites) et de travailler de concert avec l'entreprise Le Coultre SA, puis de finaliser la mise en séparatif du secteur en 2025.

4. Subventions

Ces travaux sont subventionnables par l'ECA à concurrence de CHF 23'444.00. Le versement interviendra sur présentation du décompte accompagné d'une copie des factures et des preuves de paiement visées par la Municipalité, ainsi que des plans d'ouvrage exécuté.

5. Financement

La présente demande est basée sur un devis établi par le bureau SH Ingénieurs Sàrl, subventions de l'ECA non déduites.

Ce crédit de CHF 335'000.00 sera couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant dans la limite du plafond d'endettement et/ou par la trésorerie courante pour le solde.

5.1 Amortissement

Selon les directives et les principes établis pour les amortissements dans le nouveau manuel comptable MCH2 et applicables depuis le 1^{er} janvier 2024, la durée d'amortissement pour les conduites d'eau potable ou d'évacuation, hydrante, est de 60 ans. Nous proposons d'amortir ces travaux par un amortissement linéaire d'une durée de 60 ans qui débutera dès la fin des travaux.

5.2 Charges financières

Hormis l'amortissement et les éventuels intérêts, les frais de fonctionnement éventuels seront portés au budget annuel.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis No 06-2024 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission en charge de ce projet
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour



DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de déplacement de la conduite d'eau potable, renforcement de la défense incendie et de mise en séparatif du secteur Ezilière, dépôt Le Coultre SA - Parcelle N° 1345.
2. D'allouer un crédit maximum de CHF 335'000.00 TTC, subventions de l'ECA non déduites, pour exécuter ces travaux.
3. De financer ce crédit par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.
4. De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2024.

Au nom de la Municipalité :



Philippe Rezzonico
Syndic

Lucy Thalmann
Secrétaire municipale

Annexe : Plan de situation